|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Faire vivre les réseaux et les partenariats **Code de l’éducation :** [art. D. 335-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=EADF6A00913F3459B2AE24C6EAA68DDD.tpdila10v_1?idSectionTA=LEGISCTA000006166831&cidTexte=LEGITEXT000006071191) (label « lycée des métiers »), [art. D. 335-33 à D. 335-35](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=EADF6A00913F3459B2AE24C6EAA68DDD.tpdila10v_1?idSectionTA=LEGISCTA000029526220&cidTexte=LEGITEXT000006071191) (label « campus des métiers et des qualifications »), [art. L. 401-4](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000027680280&cidTexte=LEGITEXT000006071191), [art. L. 403-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000027682938&cidTexte=LEGITEXT000006071191), [art. L. 423-3](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000024040743&cidTexte=LEGITEXT000006071191) (actions de transfert de technologie), [art. L. 912-2](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006525572&cidTexte=LEGITEXT000006071191) (actions en faveur de l'innovation technologique et du transfert de technologie) - **Circulaires :** [n° 2016-183 du 22-11-2016](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=109428) (développer et structurer les relations École-entreprise), [n° 2016-137 du 11-10-2016](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=106523) (missions des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques) | | |  | | **2020** | |
|  |  |  | |  | |  | |
| **Plan** Planifier |  | **Do** Mettre en œuvre | |  | | **Check** Evaluer | |
| **Contexte, stratégie, sens, objectifs**  Inhérent à la mise en œuvre des formations professionnalisantes, le partenariat est au cœur des démarches de labellisation (lycée des métiers, plateformes technologiques, campus des métiers et des qualifications…).  Il associe notamment les partenaires essentiels que sont l’autorité académique, la région, les branches professionnelles, les OPCO concernés ou encore des entreprises implantées sur le territoire de l’établissement.  Leurs contributions, de nature différente, sont essentielles pour initier, développer, promouvoir l’établissement et donner toute sa cohérence à la voie professionnelle et à son entrée par les métiers.   * Comment les partenariats et les réseaux sont-ils intégrés dans la stratégie de l’établissement ? * Quels sont les objectifs définis ? * Comment le projet d’établissement valorise-t-il les partenariats et les réseaux ? Avec quels objectifs ? |  | **Acteurs – Actions – Moyens – Temps**  **Connaître le contexte économique et social des métiers**   * Quelle est l’organisation mise en place pour développer et suivre les partenariats et les réseaux ? * Quelles sont les relations développées avec la mission académique éducation-économie, le Comité Local Ecole Entreprise (CLEE), les pôles de stages, les organismes consulaires, l’agence Pôle emploi, les missions locales, la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRRECTE), les collectivités territoriales, les associations éducatives complémentaires de l’école publique ? * Comment sont appréhendées les données relatives à l’environnement économique et social des métiers préparés dans l’établissement ? Quelles sont les conventions nationales et académiques déployées localement ?   **Faire connaître les métiers préparés dans l’établissement**   * Quelles sont les actions de découverte des métiers et de recrutement proposées aux potentiels ou actuels élèves de l’établissement ? * Quelles sont les actions mises en œuvre dans le cadre des évènements nationaux (semaine école-entreprise, de l’industrie, de l’entrepreneuriat féminin etc.) ?   **Faire vivre les relations avec l’entreprise**   * Comment la mise en place de l’alternance ou des périodes de formation en milieu professionnel est-elle facilitée et accompagnée ? Quelles sont les difficultés rencontrées ? Comment sont-elles été levées ? * Comment l’intervention de professionnels des entreprises est-elle prévue dans l’établissement ? dans les formations ? à l’occasion des épreuves et jurys d’examen ? * Comment la relation des enseignants avec les entreprises est-elle organisée et entretenue ? * Quelle démarche est mise en place à l’échelle de l’établissement pour capitaliser les contacts issus des PFMP ? * Les partenariats ont-ils permis de développer la taxe d’apprentissage perçue par l’établissement ? Quelles démarches sont menées?   **Faciliter l’insertion des publics accueillis**   * Les partenariats favorisent-ils la mise en place de dispositifs pour l’insertion ? Quelle forme prend-elle ? * Comment l’accueil des élèves en entreprise est-il pris en compte au travers des partenariats ? * Les partenariats permettent-ils aux élèves d’accéder à la mobilité culturelle ? à la mobilité géographique ?   **Développer la coopération en réseaux**   * En quoi l’établissement est-il un acteur dynamique du développement économique local et régional : dispose-t-il d’une plateforme technologique ? d’un FabLab en lien avec les métiers ? est-il investi dans un ou plusieurs réseaux de transfert de technologie ? quelle implication des enseignants ? * Comment l’établissement développe-t-il des relations avec les écoles, les collèges ou lycées du secteur, les lycées, les établissements d’enseignement supérieur disposant des mêmes voies de formation ? * Comment l’établissement s’appuie sur les dispositifs existants (Campus des métiers et des qualifications, lycée des métiers, …) pour développer des relations de partenariat ? * Comment l’établissement s’insère-t-il dans un réseau de type campus des métiers et des qualifications ?   **Rendre visible les partenariats**   * Comment l’établissement valorise-t-il ses partenariats et ses réseaux ? Quelles en sont les retombées pour l’établissement ? | |  | | **Exemples d’indicateurs de suivi**   * Indicateurs de suivi du contexte économique et social ; * Indicateur relatif à l’attractivité des métiers pour les jeunes (en prenant le taux d’attractivité des formations) ; * Indicateur relatif à l’implication des entreprises par secteur professionnel ; * Indicateur de réseau de l’établissement (nombre de conventions, dont celles avec les établissements de formations dans une logique de parcours, nombre et typologie des actions mises en place, indicateur de mesure de l’impact des actions) ; * Indicateur liés au public cible des actions : mixité filles-garçons, handicap, actions pour les publics prioritaires ; * Nombre d’offres d’emploi reçues des entreprises, nombre de jeunes qui en ont bénéficié ; | |

**Septembre 2020 – Contributeurs :**

**Académies de Besançon - Orléans-Tours**

**Dgesco MEEC – Mission éducation économie et campus / Mise à jour fiche n° 19 guide 2017**

**DIAGNOSTIC PARTAGÉ**

**Act Agir**

**Objectifs**

**Points forts**

**3.5**

**Actions**

**Points faibles**